



DIMANCHE 14 JANVIER 2024

Championnat Départemental

de

Cross-Country FFA

Hauts de Seine et Paris

Chaville

Parc Forestier de la mare Adam

ATHLÉ
FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

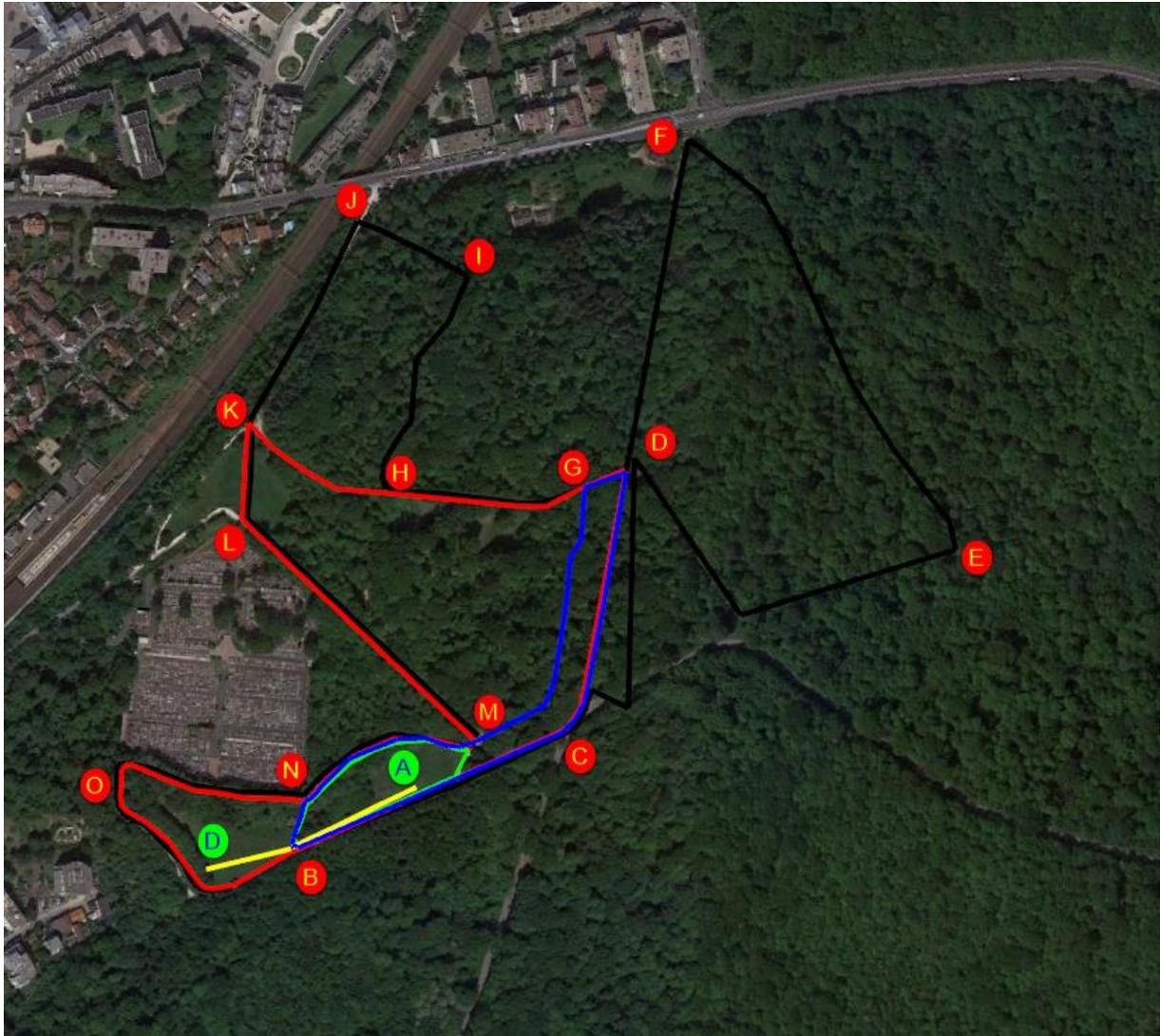
PROGRAMME

Dimanche 14 Janvier 2024

Retrait des dossards à partir de 8H30

COURSE	Horaire	Catégorie	Boucles				Distance en m
			1	2	3	4	
1	10:00	U14 Benjamines F	1	2			2 316
2	10:20	U14 Benjamins M	1	2			2 316
3	10:40	U16 Minimes F	1	1	1		2 914
4	10:55	U16 Minimes M + U18 Cadettes F		1		1	3 883
5	11:20	U18 Cadets M + U20 Juniors F			1	1	4 481
6	11:50	MAM (M1 et +)				3	8 579
7	12:40	U20 Junior M			2	1	5 989
8	13:10	Elites Hommes - U23 ESM - SEM - MOM				3	8 579
9	14:00	Elite Femmes - U23 ESF - SEF - MAF			1	2	7 284
10	14:50	Cross Court Masculin - CCM		1	2		4 096
11	15:05	Cross Court Femmes - CCF		1	2		4 096

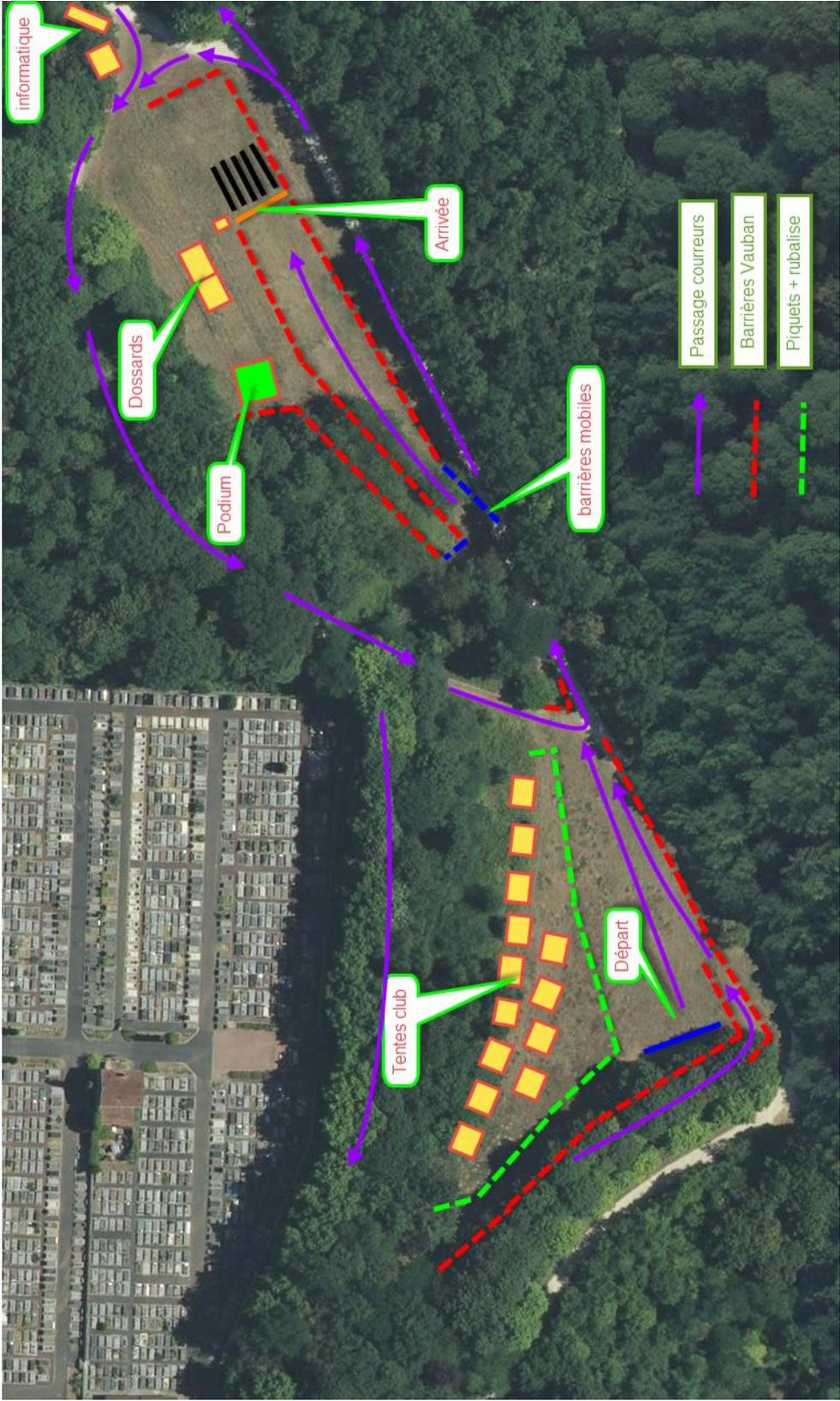
PARCOURS



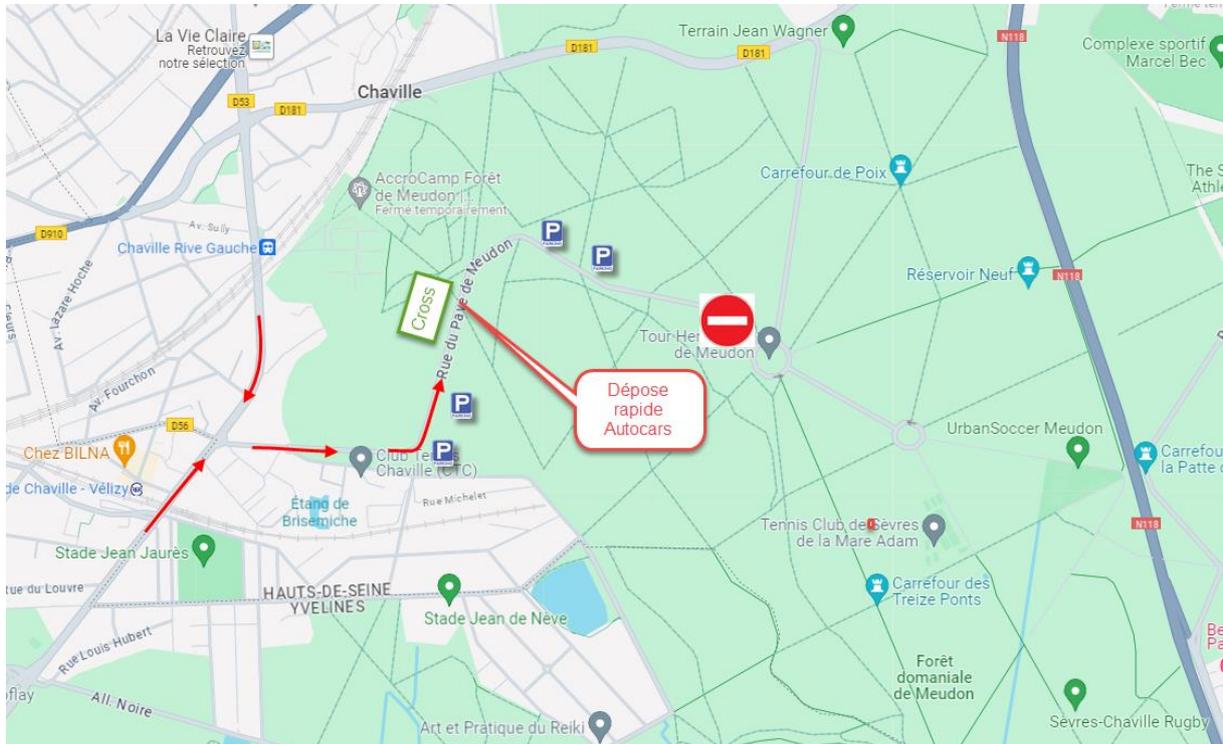
Distances des boucles

Départ	65
Verte	326
Bleue	910
Rouge	1508
Noire	2803
Arrivée	105

PLAN



ACCES /PARKING



Parking : Route du pavé de Meudon

Attention la Route du Pavé de Meudon est en sens unique

Parc de la Mare Adam, accès et parking Route du Pavé de Meudon, fléchage dans Chaville

SNCF RER C : gare "Chaville-Vélizy"
Montparnasse : gare "Chaville Rive Gauche"

RATP Autobus 171

REGLEMENT

Le championnat est ouvert à tous les licenciés « Compétition » **licenciés** avant le 13 Janvier 2024 à 23h59.

ENGAGEMENTS :

A faire par les Clubs avant le mercredi **10 janvier 23h59** sur le site internet du CDA92 :

<http://cda92.athle.org/asp.net/espaces.engage/engage.aspx>

en suivant la procédure en vigueur (rubrique « Engagé »)

Conformément à la décision prise par les deux départements, les engagements sont gratuits.

Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Les dossards seront remis le dimanche matin à partir de 8 h 30, au stand « **DOSSARD** ».

JURY ET BENEVOLES

- Chaque club devra **obligatoirement** fournir au moins **un officiel ou bénévole par tranche de 20 coureurs inscrits** et à minima un à partir de 3 coureurs inscrits.
- Inscription des officiels et bénévoles **sur le site** <http://www.comite92.fr/jury> (code : n° de licence du juge, mot de passe cda92)

Des pénalités financières seront appliquées aux clubs qui ne respectent pas cette règle.

Rendez-vous pour le jury et les bénévoles : 8 h 00 auprès du Comité d'Organisation

Article 1 – Qualifications

1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

Course /Département	92	75
U16 F - MIF	45	40
U16 H - MIH	55	45
U18 F - CAF	35	50
U18 H - CAH	55	55
U20 F – JUF	35	35
U20 H – JUH	40	35
CCF	60	55
CCM	65	50
Elite F	65	85
Elite H	75	90
MAM	65	50

Si le premier des catégories M2 a M10 des courses « Masters Hommes » et « Cross Long-Elite femmes » de chaque département ne sont pas dans les quotas de qualifications, ils seront ajoutés aux qualifiés.

Pour les courses « Cross long-Elite hommes » et « Cross Long-Elite femmes », les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories U23 Espoirs, Seniors et M0 pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Mode de calcul

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- De la moyenne des arrivants aux championnats régionaux des trois dernières années (hors 2021).
- Pour atteindre le quota d'athlètes qualifiés on applique à chaque course et pour chaque département un coefficient multiplicateur.
- Un département ne peut pas avoir moins de 35 qualifiés par courses.

1.2 - Qualifications par équipes

A l'issue des Championnats Départementaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats Régionaux.

Article 2 - Demandes de repêchage :

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2024 (remplir un formulaire par épreuve et par athlète) se trouvant sur le site de la LIFA.

Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des Championnats Départementaux ou à envoyer à la LIFA (cross@athleif.org) au plus tard le **jeudi 18 janvier à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi).

Toutes les demandes de repêchage sont payantes :

- Demande classique : cinq euros (5 €)
- Demande tardive : vingt euros (20 €)

Les personnes ayant participé à une course Running le même jour que leur Championnat Départemental ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel :

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Départementaux. **Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.**

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

2.2 - Athlètes de niveau National 4 ou plus :

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2023 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats Régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage avant le jeudi 18 janvier à 12h00 (heures de réception du mail faisant foi).

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) est gratuite. Il faudra remplir le document « Demande de changement Cross Court-Cross long » et le renvoyer avant le jeudi **18 janvier à 12h00**.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison. Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent, devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Sans choix de leur part, ils ne seront pas qualifiés.

Article 4 - Modalités de qualifications

Les Comités Départementaux communiqueront à la LIFA pour le lundi 15 janvier avant 12h00, leurs résultats traités sous Logica Cross-Route, en envoyant le fichier.nxtr par email à jean-sebastien.betrancourt@athleif.org. Les départements organisant leurs championnats de cross-court à un autre moment que leurs championnats « classiques » devront envoyer un seul fichier de qualifiés à la LIFA. Si des athlètes apparaissent à la fois sur le cross court et cross long, ils ne seront pas qualifiés conformément à l'articles 3.

La liste des qualifiés sera arrêtée, à l'issue des Championnats Départementaux, par la CRR LIFA lors de la réunion de qualification du **jeudi 18 janvier**.

Les clubs auront jusqu'au lundi 22 janvier 9h00 pour désengager leurs athlètes.

Article 5 – Classements :

Les résultats ne seront réputés définitifs qu'après vérification par la CRR LIFA.

Dans un souci, d'efficacité, les réclamations devront être formulées dans les 30 minutes suivant l'affichage du classement.

5.1 – Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra 4 pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers, défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas 1.

Article 6 - Retrait des dossards

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

Article 7 – Podium

7.1 - Podium individuel

Une médaille sera remise aux :

- Trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses ;
- Trois (3) premiers Espoirs des courses élites hommes et femmes ainsi que des cross court hommes et femmes ;
- Trois (3) premiers MO de la course élite hommes et élite femmes ;
- Trois (3) premières Masters de la course élite femmes ;
- Une médaille sera remise du premier M1 au premier M10 des courses Masters et élite femmes.

Dans les cross court seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

Pour Mémoire

¼ de FINALE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

ZONE OUEST (78-91-92-95) : Stade de la Plaine Clamart (92)

ZONE EST (75-77-93-94) : Stade de la Rose des Vents ; Aulnay-sous-Bois (93)

Pour le 75 uniquement

MATCH INTERDEPARTEMENTAL DE CROSS

Benjamin

Le 18/02/2024

Sélection Match

Benjamines : 15 premières

Benjamins : 15 premiers

La sélection sera faite à partir des résultats du championnat.

Les convocations seront envoyées à tous les coureurs sélectionnés et à leurs clubs par la Commission Départementale des Jeunes.